

**Procès-verbal  
Conseil d'établissement  
École des Cœurs-Vaillants  
Le 10 novembre 2015**

**Étaient présents**

Danielle Bilodeau  
Stéphanie Bissonnette  
Nathalie Comeau  
Sylvain Deblois  
Isabelle Dupuis  
Mélicca Girard  
Chantal Lebel  
Tamara Materne  
Diane Péloquin

**Public**

Neivi Andrade

**Prochaine rencontre**

Le mardi 8 décembre 2015

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue (1)
2. Vérification du quorum et des présences (1)
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption, 2)
4. Revue, adoption, signature et suivi au procès-verbal du 13 octobre 2015 (adoption, 15)
  - 4.1 Cour d'école
  - 4.2 Modification d'un circuit du transport scolaire
5. Parole au public
6. Dossiers courants
  - 6.1 Convention de gestion et de réussite éducative 2015-2016 (approbation, 5)
  - 6.2 Campagne de financement 2016-2017 (approbation, 5)
  - 6.3 Photos scolaires 2016-2017 (approbation, 5)
  - 6.4 Choix de la Fondation pour les tirelres d'Halloween 2016-2017 (approbation, 5)
  - 6.5 L'œuvre d'art (information, 5)
  - 6.6 Prêt de la salle polyvalente (approbation, 2)
7. Parole au président ou à la présidente (information, 5)
8. Parole aux enseignants (information, 5)
9. Parole à la technicienne du service de garde (information, 5)
10. Parole à la représentante au comité de parents (information, 5)
11. Parole à la direction (information, 5)
12. Sujets divers
  - 12.1 Prochaine séance du 8 décembre
13. Levée de l'assemblée

Sylvain DeBlois  
Président

Danielle Bilodeau  
Directrice

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Direction

Ordre du jour	Résolutions	Propositions / informations / commentaires
1.		<b>Ouverture de la séance et mot de bienvenue:</b>
2.		<b>Vérification du quorum et des présences :</b>  Tous les membres sont présents. Le quorum est confirmé.
3.	<b>152-CÉ 15-16- 18</b>	<b>Lecture et adoption de l'ordre du jour:</b>  SUR PROPOSITION dûment faite par M. Sylvain Deblois et adoptée à l'unanimité :  IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.
4.	<b>152-CÉ 15-16-19</b>	<b>Revue, adoption, signature et suivi au procès-verbal du 13 octobre 2015</b>  SUR PROPOSITION dûment faite par Stéphanie Bissonnette et adoptée à l'unanimité :  IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 13 octobre 2015
4.1		<b>Cour d'école</b>  Le lignage de la cour est terminé. Prochaine étape : panier de basket et poteaux de ballons-poires. L'installation des buts de soccer est retardée, car elle nécessite de niveler le terrain.  Une demande de soumission a été envoyée au ministère pour la classe nature. Cette subvention permettrait de compléter le financement de la deuxième phase du projet prévue l'an prochain (classe nature et buts de soccer).  M. Deblois suggère de remettre sur pied le comité cour d'école. Ce comité pourrait se pencher sur l'aménagement de l'espace situé derrière les classes de maternelle. Les idées retenues permettront de monter une deuxième demande de subvention pour le 30 octobre prochain.
4.2		<b>Modification d'un circuit du transport scolaire</b>  La lettre est écrite par Mme Bissonnette et sera envoyée au Ministère des Transports, copie conforme à la ville et

Ordre du jour	Résolutions	Propositions / informations / commentaires
		au service de transport.
5.		<p><b>Parole au public</b></p> <p>Mme Nevi Andrade s’interroge sur la façon dont l’école va assurer l’intégrité structurelle de l’œuvre d’art. Elle s’inquiète du risque de vandalisme. Si cette problématique se manifestait, les coûts de réparation seraient assumés par la CS et des mesures préventives seraient évaluées à ce moment.</p> <p>Mme Nevi souligne la qualité des photos de groupe.</p>
6.1	<b>152-CÉ 15-16-20</b>	<p><b>Convention de gestion et de réussite éducative 2015-2016</b></p> <p>Pas beaucoup de changement par rapport à la convention 2014-2015, mis à part l’ajout des résultats de juin 2015 et l’ajustement de quelques cibles.</p> <p>Cette année, le ministère demande de mettre l’emphase sur le but 2.2. Plusieurs moyens sont identifiés pour atteindre cet objectif. Ainsi,</p> <p>Considérant la Convention de partenariat signée par la Commission scolaire des Patriotes et la ministre de l’Éducation du Loisir et du Sport, laquelle porte notamment sur les modalités de la contribution de la commission scolaire à l’atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables déterminés par la ministre ainsi que sur les moyens que la commission scolaire entend prendre pour assurer l’atteinte des objectifs spécifiques qu’elle a établis dans le cadre de son plan stratégique;</p> <p>Considérant l’article 209.2 de la Loi sur l’instruction publique (LIP) qui prévoit que le directeur de l’établissement a l’obligation de convenir annuellement avec la Commission scolaire, dans le cadre d’une convention de gestion et de réussite éducative, des mesures requises pour assurer l’atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la Convention de partenariat conclue entre la Commission scolaire et la ministre;</p> <p>Considérant que, conformément à l’article 209.2 LIP, le projet de la convention de gestion et de réussite éducative a fait l’objet d’une consultation auprès des membres du personnel de l’établissement, notamment auprès du CEE, conformément à l’article 4-6.10 A) 8. de l’entente intervenue entre la Commission scolaire des Patriotes et le Syndicat de l’enseignement de Champlain, pour les enseignantes et enseignants;</p> <p>Considérant que, conformément à l’article 209.2 LIP, le projet de convention de gestion et de réussite éducative est soumis, pour approbation, au conseil d’établissement ;</p>

Ordre du jour	Résolutions	Propositions / informations / commentaires
		<p>Considérant que le projet de convention de gestion et de réussite éducative tient compte du plan de réussite de l'établissement et de sa situation particulière;</p> <p>Il est proposé par madame Isabelle Dupuis et approuvé à l'unanimité :</p> <p>D'APPROUVER le projet de convention de gestion et de réussite éducative convenu entre la directrice de l'établissement et la Commission scolaire, exclusion faite des objectifs mesurables.</p>
6.2	<b>152-CÉ 15-16-21</b>	<p><b>Campagne de financement 2016-2017</b></p> <p>SUR PROPOSITION dûment faite par Mélissa Girard et adoptée à l'unanimité :</p> <p>IL EST RÉSOLU d'approuver de reconduire notre campagne de financement avec la compagnie Humeur.</p>
6.3	<b>152-CÉ 15-16-22</b>	<p><b>Photos scolaires 2016-2017</b></p> <p>Il reste la mosaïque à installer.</p> <p>SUR PROPOSITION dûment faite par Chantal Lebel et adoptée à l'unanimité :</p> <p>IL EST RÉSOLU d'approuver de reconduire l'entente avec le studio de photo Réflexion, pour les dates du 15 et 16 septembre prochain, avec quelques ajustements logiques au contrat, notamment pour l'envoi des photos numériques à la secrétaire.</p>
6.4	<b>152-CÉ 15-16-23</b>	<p><b>Choix de la Fondation pour les tirelires d'Halloween 2016-2017</b></p> <p>SUR PROPOSITION dûment faite par Tamara Materne et adoptée à l'unanimité :</p> <p>IL EST RÉSOLU d'approuver de verser les montants recueillis en 2016-2017 par les tirelires d'Halloween à la fondation Leucan.</p>
6.5		<p><b>L'œuvre d'art</b></p> <p>M. Laurent Lamarche, sculpteur.</p>

Ordre du jour	Résolutions	Propositions / informations / commentaires
		Inspiration pour son œuvre d'art: Jouet, imaginaire, monde animal, monde marin, mécanique, technologique, la queue fait penser à une grue mécanique. La sculpture laisse place à la créativité et à l'interprétation. Une plaque sera installée sous peu.
6.6		<p><b>Prêt de la salle polyvalente</b></p> <p>Annulé</p>
7.		<b>Parole au président ou à la présidente, information :</b>
8.		<p><b>Parole aux enseignants, information :</b></p> <p>Mme Péloquin souligne la beauté de la cour à la suite des travaux de lignages réalisés récemment. Elle soulève l'intérêt et l'engouement des élèves pour cette nouveauté.</p>
9.		<p><b>Parole à la technicienne du service de garde:</b></p> <p>Tout au long du mois de novembre, les jeunes travaillent à la décoration de l'école pour Noël. Le marché de Noël se prépare également avec beaucoup plus de nouveautés. Des petits cadeaux et des friandises seront fabriqués et vendus dans la semaine du 14 décembre. Le profit réalisé sera utilisé par le service de garde et le service aux dîneurs.</p>
10.		<p><b>Parole à la représentante au comité de parents, information :</b></p> <p>Retour sur la rencontre du comité de parents</p>
11.		<p><b>Parole à la direction, information :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élection scolaire 6 novembre dernier. Le nom des élus se retrouvera dans l'info-Parents</li> <li>• Première rencontre assermentation : 4 décembre</li> <li>• Participation à la formation Conseil d'établissement</li> </ul>

<b>Ordre du jour</b>	<b>Résolutions</b>	<b>Propositions / informations / commentaires</b>
12.		<b>Sujets divers</b>  Prochaine séance du 8 décembre
13.		<b>Levée de l'assemblée à 20h27</b>